

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 464

présenté par  
Mme Blin

-----

### ARTICLE 1ER TER

I. – Compléter l’alinéa 4 par les mots :

« , journées nationales et cérémonies officielles ».

II. – En conséquence, à la première phrase de l’alinéa 5, substituer à la première occurrence du mot :

« laïcité »

les mots :

« mentionné au premier alinéa du présent article ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, après le mot :

« laïcité »,

insérer les mots :

« , journées nationales et cérémonies officielles ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.